



Communiqué de presse - Vendredi 29 septembre 2017
Traduction non-officielle du CP de l'EASAC du 20/09/2017

L'homéopathie : nuisible ou utile ? Les scientifiques européens recommandent une approche fondée sur la preuve scientifique

Texte original de la déclaration de l'EASAC :

<http://www.easac.eu/home/press-releases/detail-view/article/homeopathy.html>

Dans un nouveau rapport, l'EASAC (Conseil scientifique des académies des sciences européennes) confirme l'absence de preuve solide et reproductible de l'efficacité des produits homéopathiques.

Les produits homéopathiques sont utilisés dans toute l'Europe par un grand nombre de personnes et pour un large éventail de maladies que ces produits sont supposés soigner. En dépit de la popularité de ces produits dans certains pays, les scientifiques se demandent s'ils sont utiles ou nocifs. Dans une nouvelle déclaration, le groupe de travail de l'EASAC - un groupe composé de scientifiques européens de premier plan - déclare qu'il n'existe, pour aucune maladie, aucune preuve, scientifiquement établie et reproductible, de l'efficacité des produits homéopathiques - même s'il y a parfois un effet placebo. En outre, l'homéopathie peut avoir un effet nocif en retardant la consultation d'un médecin ou dissuadant le patient de rechercher les soins médicaux appropriés, qui seront basés sur des preuves scientifiques, et en fragilisant finalement la confiance des patients et du public envers la démarche scientifique fondée sur les preuves. Ce phénomène a des conséquences importantes en termes de politiques publiques, de santé publique et de réglementation de l'homéopathie dans l'Union européenne.

En se fondant sur une analyse approfondie des résultats disponibles, l'étude révèle que chaque cas, pour lequel une efficacité clinique d'un produit homéopathique a été revendiquée, peut s'expliquer par l'effet placebo, une mauvaise conception de l'étude, des variations aléatoires, une régression des résultats vers la moyenne ou un biais de publication. L'effet placebo peut certes être utile pour le patient, mais on ne connaît cependant aucune maladie pour laquelle l'efficacité de l'homéopathie soit établie par des preuves robustes et reproductibles. Les revendications scientifiques de l'homéopathie ne sont pas plausibles et sont incompatibles avec les concepts établis de la chimie et de la physique.

Il est certes important de laisser au malade le pouvoir de décision, et de l'enrichir. Mais le choix effectué par le patient doit être dûment informé, ce qui nécessite un cadre réglementaire normalisé, basé sur la connaissance scientifique et utilisant des pratiques sérieuses de publicité qui puissent s'appliquer équitablement à tous les médicaments, quels que soient leurs origines et quels que soient leurs mécanismes d'action.

La promotion et l'utilisation des produits homéopathiques risquent d'entraîner des dommages importants, déjà mentionnés. En outre, l'homéopathie soulève des questions relatives au consentement éclairé du patient, dans le cas où des praticiens prescrivent ou recommandent des produits qu'ils savent biologiquement inefficaces. Enfin, les préparations homéopathiques posent également, en raison du manque de contrôle de leur production, des problèmes potentiels de sécurité.

L'EASAC recommande :

- une exigence réglementaire minimale et cohérente pour que les affirmations d'innocuité, de sécurité et de qualité des produits homéopathiques soient, comme pour tous les médicaments, basées sur des preuves vérifiables et objectives, en accord avec les prétentions affirmées. La nécessité de disposer de données vérifiées s'applique à la fois aux produits destinés à la médecine humaine, comme à ceux destinés à la médecine vétérinaire.
- en raison des pressions croissantes exercées sur les systèmes de santé, que ces derniers ne devraient pas offrir le remboursement des produits et des services homéopathiques, à moins que démonstration n'ait été faite, par des tests rigoureux, qu'ils étaient efficaces et sans danger.



- la composition des produits homéopathiques devrait être indiquée de manière similaire à celle utilisée pour les autres produits de santé disponibles dans les pharmacies (OTC) ou par les autres moyens de distribution. Cela implique que l'étiquetage actuellement autorisé de manière exceptionnelle pour les produits homéopathiques soit remplacé par une description simple des ingrédients et de leurs quantités présentes dans la formulation.
- la réglementation de la publicité et de la commercialisation des produits et services homéopathiques doit veiller à les rendre précises et claires : les prétentions publicitaires relatives à leur efficacité et à leur sécurité ne devraient pas être autorisées sans preuve démontrable et reproductible.

Les recommandations de l'EASAC concernant les essais, la réglementation, l'étiquetage, ainsi que le marketing ont des implications importantes pour la Commission européenne : en particulier, pour la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (pour la médecine humaine et vétérinaire), l'Agence européenne du médicament (EMA) et la Direction Générale pour la justice et les consommateurs. Elles ont également des implications majeures pour les services de santé des États-membres et les organismes de réglementation des médicaments. En outre, l'éducation des patients, le dialogue et la relation avec le public devraient tenir compte de ces recommandations.

Notes :

L'homéopathie est un concept, créé en 1796 par Samuel Hahnemann, conduisant à la fabrication et l'utilisation de divers produits hautement dilués pour traiter les maladies. Cette doctrine était basée sur la notion de «remèdes similaires» : une substance qui provoque un symptôme peut être utilisée pour traiter le même symptôme de la maladie. Un deuxième principe central est la «loi des infinitésimales», qui implique un processus de dilution en série et de « secousse » censé augmenter la puissance du produit. Certains praticiens affirment que l'homéopathie fonctionne en stimulant le corps à se soigner lui-même.

De nombreux scientifiques et médecins voient de façon très critique les prétentions d'effet positif sur la santé des produits et pratiques homéopathiques et considèrent que les explications avancées pour expliquer leur efficacité ne sont pas plausibles scientifiquement.

L'EASAC, le Conseil scientifique des académies des sciences européennes, publie la présente Déclaration afin de renforcer et réitérer cette critique largement étayée et pour encourager et soutenir (i) les décideurs de l'UE à adopter une approche plus explicitement fondée sur des preuves pour évaluer les prétentions relatives à l'homéopathie et (ii) toutes les personnes intéressées à stimuler un meilleur débat avec le public sur ces questions litigieuses et à améliorer les droits des consommateurs à corriger les informations erronées.

En préparant sa déclaration, l'EASAC s'est appuyé sur le travail déjà réalisé par les académies membres, en particulier l'Académie royale suédoise des sciences. La déclaration a été préparée avec l'aide d'un groupe de travail d'experts (Annexe 1) dont les membres ont été désignés par les académies constitutives de l'EASAC.

L'EASAC (Conseil des académies des sciences européennes) regroupe les académies scientifiques nationales des États-membres de l'Union européenne, ainsi que la Norvège et la Suisse, qui collaborent pour conseiller les décideurs européens. L'EASAC fournit ainsi un moyen de faire entendre la voix collective de la science européenne. Grâce à l'EASAC, les académies travaillent ensemble pour fournir des conseils indépendants, fondés sur une expertise scientifique de qualité à l'attention de ceux qui font ou influencent les politiques au sein des institutions européennes.

Contact :

Académie des sciences : Florent Gozo – 01 44 41 44 60 – presse@academie-sciences.fr